

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC85

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Compléter l'alinéa 167 par la phrase suivante : « Elles prendront fortement en compte la question de l'insertion professionnelle des jeunes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'insertion professionnelle des jeunes est une nécessité qu'il convient de rappeler ici.